



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville

Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE

(en vertu de l'article L2131-1 du Code
Général des Collectivités
Territoriales)
15/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Absents représentés	3
Absents	2

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le six octobre deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. ROULLIT Benjamin, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLOUIN Loïc à Mme JAMAIN Rozanne, Mme CHARBAUX Delphine à M. MONLIBERT Eric, Mme LE GAL Claire à M. MORIN Melaine
Excusé(s) : Mme MILAN Nathalie, M. HOUGET Julien

Secrétaire de séance : M. BÔCHER Hervé ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non Participé
Unanimité	25	0	0	0

2026-10-101 - DECISIONS BUDGETAIRES - Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-12, L2131-1 et L2131-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune ;

Vu la délibération n°2024-12-97 du 18 décembre 2024 portant adoption du premier Règlement Budgétaire et Financier de la commune ;

Considérant que le Règlement Budgétaire et Financier constitue un document de référence définissant les règles internes relatives à la préparation, au vote, à l'exécution et au suivi du budget, ainsi qu'à la gestion pluriannuelle des crédits ;

Considérant que le renouvellement général du Conseil Municipal intervenu en 2026 conduit la nouvelle assemblée à se prononcer sur les modalités de gestion budgétaire et financière de la collectivité ;

Considérant que ce règlement participe à la sécurisation des procédures internes, à l'amélioration de la lisibilité des règles budgétaires applicables et au renforcement de la qualité de gestion des finances de la commune ;



Considérant que le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération reprend les dispositions adoptées en 2024, actualisées afin de tenir compte de l'organisation actuelle des services (recours au Budget Supplémentaire) et des évolutions règlementaires (passage au Compte Financier Unique) ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, marchés publics » du 1^{er} octobre 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'ADOPTER le Règlement Budgétaire et Financier du budget principal tel que présenté en annexe 1.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,

Le Maire,

M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,

M. Hervé BÔCHER